



D.2024.12.11.1.1.19

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 11 Décembre 2024

1 - LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE B

1.1 – MARCHES – CONVENTIONS

1.1.19 – Ligne C : Marché n°M3 2023 00498 M – « Garage Atelier Daturas – Terrassement – Dépollution – Couche de Forme » – Conclu avec le groupement RAZEL BEC / LHERM TP - Autorisation de signer l'avenant n°02

L'an deux mille vingt quatre, le onze décembre, dans la salle Garonne, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques			X
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Chollet)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (M. Suaud)	

Tisséo-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a approuvé le programme de l'opération 3^{ème} ligne de métro et Aéroport Express.
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de l'opération 3^{ème} ligne de métro et Aéroport Express.
- Par délibération D.2018.07.11.2.1 du 11 juillet 2018, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SM4C) approuvait la modification du programme de l'opération, à l'issue des études des alternatives menées à la suite du compte-rendu du Débat Public.
- Par délibération D.2019.02.06.1.3 du 6 février 2019, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTTC) a approuvé les ajustements de programme de l'opération dont une mise en service fin 2025.
- Par délibération n° D.2019.11.27.1.1 du 27 novembre 2019, le Comité Syndical a approuvé la déclaration de projet, a déclaré d'intérêt général l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} Ligne de Métro et Ligne Aéroport Express) et décidé de poursuivre la réalisation.
- Par arrêté préfectoral en date du 7 février 2020, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a déclaré d'utilité publique et urgents les travaux de réalisation de l'opération Toulouse Aerospace Express (3^{ème} ligne de métro et ligne aéroport express).
- Par délibération n°D.2021.03.02.1.1.1 du 2 Juin 2021, le Comité syndical a approuvé les études d'avant-projet de la 3^{ème} ligne de métro actant de la modification de programme quant au report de la date de mise en service de la 3^{ème} ligne de métro à fin 2028.
- Par arrêté préfectoral en date du 16 avril 2022, Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne a délivré l'autorisation environnementale de la 3^{ème} ligne et métro et de la ligne aéroport express.
- Par délibération n° D.2023.02.08.1.1.1 du 8 février 2023, le Comité Syndical a approuvé la nouvelle enveloppe financière prévisionnelle de l'opération 3^{ème} ligne de métro qui a été arrêtée à un montant de 3,151 milliards € HT (valeur janvier 2017).

Par ailleurs, s'agissant du présent marché « Garage Atelier Daturas – Terrassement – Dépollution – Couche de Forme »

- Par délibération n° D.2023.06.28.2.1.2 en date du 28.06.2023, le Comité Syndical a approuvé la signature du marché n° M3 2023 00498 M avec le groupement RAZEL BEC / LHERM TP pour un montant de **6 909 313,65 € HT**.
- Le marché M3 2023 00498 M a été notifié le 06/07/2023 pour une durée globale de 14 mois.
- Par délibération n°D.2024.06.27.1.1.19 en date du 27/06/2024, le comité Syndical a approuvé l'avenant n°1 au marché pour un montant de **665 694,13 €HT**, soit une hausse de **9,63%**.

Les travaux sont achevés et les Opérations Préalables à la Réception sont en cours.

1° - OBJET DE L'AVENANT N° 2

Le présent avenant n°2 a pour objet la prise en compte dans le Marché des évolutions suivantes :

- A la suite de la mise à disposition tardive par le lot GC 05 de la zone de travaux, le démarrage des travaux relevant de la phase 3 et impactant le Délai Partiel DP3, initialement estimé au 31 juillet 2024 a été décalé au 9 septembre 2024 ;

- La prolongation des délais d'exécution des prestations liée au décalage du démarrage des travaux mentionné ci-dessus, a impacté le DP3 dont la fin, initialement fixée au 9 novembre 2024 selon ordre de service N°8, est décalée au 6 décembre 2024 selon l'ordre de service n° 10.
- La prestation liée à la présence de terrain de très mauvaise qualité (déchets), qui a dû être remplacé par des matériaux de meilleure qualité pour assurer la portance, a donné lieu à la fixation d'un prix nouveau conformément à l'article 14 du CCAG Travaux, notifié par ordre de service n°13 (2024/12979) :

Libellé	PN 25	PN Notifié par
Blocage zone voie Poids Lourds (Fiche de Constat d'Evènement n°5) : : remplacement du fond de forme par des matériaux de meilleure qualité	71 € HT /m²	OS n°13

- Les modifications apportées au Bordereau des Prix Unitaires, à la suite de l'intégration de ce prix nouveau ;
- Les modifications de Détail Estimatif du Marché, intégrant la modification des quantités initiales et l'intégration des quantités modifiées relatives aux prix nouveaux.

Les modifications du détail estimatif portent :

- Sur l'évolution des quantités par rapport au marché initial : la moins-value identifiée dans l'avenant n°1 passe de – 339 177,61 € HT à – 304 032,61 € HT soit un écart de **+ 35 145,00 € HT**.
- Sur l'évolution des quantités des prix nouveaux relevant de l'avenant n°1, et sur l'intégration du prix nouveau PN 25, soit une augmentation de **+121 499,28 € HT** par rapport à l'avenant n°1.

2° - INCIDENCE DE L'AVENANT SUR LE MONTANT DU MARCHE

Le présent avenant entraine une plus-value de **+156 644,28 € H.T.**

Montant initial du marché	Plus-value financière avenant N°1	Plus-value financière avenant N°2	Montant total du marché après avenant N°2
6 909 313,65 € HT	665 694,13 € HT	156 644,28 € HT	7 731 652,06 € HT

Soit une augmentation globale du montant du marché initial de + 11,9%.

La commission d'appel d'offres de Tisséo Collectivités a, dans sa séance du 25 novembre 2024, émis un avis favorable à la passation de l'avenant n°2 au marché M3 2023 00498 M d'un montant de 156 644,28 € HT.

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :
[MM. Suaud et Terrisse (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE l'Avenant n°2 au marché n° M3 2023 00498 M à conclure avec le groupement RAZEL BEC / LHERM TP pour un montant de 156 644,28 €HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la signature dudit avenant et les dépenses correspondantes,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES